

LE GRAND CAPRICORNE DU CHENE

Cerambyx cerdo

Description et hôtes :

Insecte xylophage inféodé aux chênes.
Adulte longicorne de 40 à 50 mm de long, brun très foncé, les antennes sont plus longues que le corps.

C'est un parasite de faiblesse dont la présence est assez fréquente sur chêne, en milieu périurbain et dans des conditions difficiles.

Larve de 60 à 80 mm de long, jaunâtre avec une petite tête brune.



Adulte de grand capricorne

Biologie :



Nymphe de grand capricorne

Cycle sur 4 ou 5 ans, les larves sont surtout actives les 2^{ème}s et 3^{ème}s années, la sortie des adultes à lieu entre mai et juillet.

Symptômes et dégâts :

- Amas de sciure au pied des arbres.
- Galeries très importantes dans le tronc
- Orifices de sortie des adultes (20 à 30 mm) sur le tronc.
- Dépérissement progressif de l'arbre sur 10 à 20 ans.

Lutte :

Pas de lutte possible, le grand capricorne du chêne étant protégé par la loi française depuis 1993.



Trous de sortie des adultes

LES CAPRICORNES ASIATIQUES

Anoplophora glabripennis et *Anoplophora chinensis*

Description et hôtes :

Insecte xylophage identifié en France pour la première fois en 2003, mais son arrivée aurait eu lieu à Saint-Anne-sur-Brivet en 1999 en provenance de Chine.

Il s'attaque à un grand nombre de feuillus : érables, marronnier d'inde, bouleau, platane, frêne...

Adulte longicorne de 25 à 35 mm de long, noir brillant avec de nombreux points blancs sur les élytres.

C'est un parasite primaire.

Larve blanche de 50 mm au dernier stade larvaire.

Biologie :

1 génération par an.

Les larves effectuent tous leurs stades de développement dans le bois ainsi que la nymphe.

Symptômes et dégâts :

- Présence de plaies ovales de 10 à 15 mm de diamètre sur les branches ou le tronc (lieu de ponte des femelles)
- Ecoulement de sève à partir des plaies.
- Trous de sortie (ronds et de 10 mm) des adultes sur les branches et le tronc.
- Présence de sciure à la base du tronc ou à l'insertion des branches.

Les arbres atteints peuvent dépérir très rapidement.

Lutte :

En cas d'observation du parasite, il faut contacter la DRAAF ou le SRAL.

Lorsqu'un arbre est attaqué, il doit être abattu et brûlé, avec mise en place d'une zone de surveillance des végétaux présents dans un périmètre de 500 à 1000 mètres.